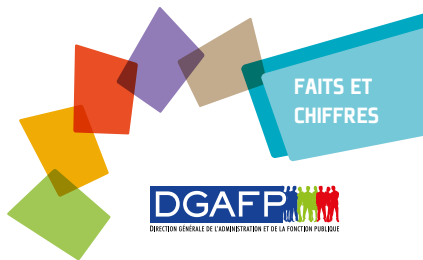


Fonction publique

Chiffres-clés 2015



FAITS ET
CHIFFRES

DGAFP
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Emploi dans la fonction publique

- **5,417 millions d'agents dans les trois versants de la fonction publique**, (hors 183 500 bénéficiaires de contrats aidés), soit 20,0 % de l'emploi total (salaré et non salaré) en France (Métropole + DOM), au 31 décembre 2013.
- **FPE : 2,385 millions d'agents** (2 270 millions ETP), soit 44 % de l'emploi public : 80,7 % dans les ministères, et 19,3 % dans les ÉPA nationaux.
- **FPT : 1,879 million d'agents** (1,702 million ETP), soit 35 % de l'emploi public : les 3/4 dans les collectivités territoriales (dont 6 % dans les régions, 21 % dans les départements et 73 % dans les communes) et 1/4 dans les ÉPA locaux.
- **FPH : 1,153 million d'agents** (1,069 million ETP), soit 21 % de l'emploi public : 90 % dans les hôpitaux, 7 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et 3 % dans les autres établissements médico-sociaux.
- Taux d'administration dans les trois versants de la fonction publique : **72 agents pour 1 000 habitants** (Métropole et DOM, hors militaires et bénéficiaires de contrats aidés). FPE 30 pour 1 000 ; FPT 26 pour 1 000 ; FPH 16 pour 1 000. Taux d'administration en Île-de-France : 81 pour 1 000 habitants ; dans les DOM : 83 agents pour 1 000 habitants ; en Province : 69 agents pour mille habitants.
- **Statuts dans les trois versants de la fonction publique** : 3,8 millions de fonctionnaires, 931 900 contractuels, 309 800 militaires et 356 600 agents relevant des « autres catégories et statuts » (dont 139 800 enseignants des établissements privés sous contrat, 116 500 médecins, 52 900 assistants maternels et familiaux, 33 300 ouvriers d'État et 12 000 apprentis).
- Évolution des effectifs dans la fonction publique en 2013 : **+0,7 %**. FPE : **+0,1 %**, FPT : **+0,9 %** et FPH : **+1,4 %**. Recours aux contrats aidés dans la fonction publique : +36 %.
- **FPE** : 55 % d'agents en catégorie A (dont 4 % en A+), 25 % en B et 20 % en C. Hors enseignants et militaires, 29 % en A, 38 % en B, 34 % en C. Enseignants : 98 % en A et 2 % en B. Militaires : 13 % en A, 54 % en B et 33 % en C.
- **FPT** : 9 % en A (dont 0,7 % en A+), 14 % en B et 76 % en C.
- **FPH** : 31 % en A (dont 0,5 % en A+), 20 % en B et 49 % en C.
- **967 100 enseignants** (dont 139 800 enseignants des établissements privés sous contrat) représentent 41 % des agents de la FPE.
- **FPE** : 55 % des agents relèvent des ministères de l'enseignement ; 12 % de l'Intérieur et Outre-mer ; 12 % de la Défense, 7 % des ministères économique et financier et 6 % de la Justice.
- **Age moyen** : 3 FP : 42,8 ans, FPE : 42,2 ans, FPT : 44,3 ans, FPH : 41,4 ans. Privé : 40,6 ans.
- **Part des 50 ans et plus** : 3FP : 31 %, FPE : 29 % ; FPT : 36 % ; FPH : 26 %. Privé : 29 %.
- **Femmes** : **62 % des effectifs de la fonction publique en 2013** ; FPE 54 % ; FPT 61 % ; FPH 77 % ; elles occupent **39 % des corps et emplois A+** (33 % dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD)) : **38 % dans la FPE** (dont 30 % dans les ESD), 52 % dans la FPT (dont 28 % dans les ESD) et 45 % dans la FPH.
- **24 % des femmes titulaires sont à temps partiel** (contre 5 % des hommes) ; FPE : 17 % ; FPT : 30 % ; FPH : 25 %.
- **Niveaux de diplôme des agents** : 12 % des agents n'ont aucun diplôme (FPE : 2 %, FPT : 14 %, FPH : 6 %), 36 % ont un diplôme inférieur au baccalauréat (FPE : 14 %, FPT : 44 %, FPH : 33 %), 18 %, un diplôme équivalent au bac (FPE : 18 %, FPT : 17 %, FPH : 15 %) et 34 % un diplôme supérieur (FPE : 66 %, FPT : 26 %, FPH : 46 %).

Recrutements

- Concours externes et assimilés FPE en 2013 : **28 464 recrutements** (92,8 % par concours externes).
- La part **des femmes** dans l'ensemble des recrutements externes de la FPE est de **65,6 %**.
- Niveau des personnes recrutées dans la FPE : **74,3 %** des recrutements concernent les postes de **catégorie A**, 87 % de ces postes requièrent un Master (bac+5) ou un Doctorat. **22,5 %** des lauréats aux postes de **catégorie B** ont bac + 4 et plus (niveau requis : bac à bac+3) ; **68,1 % en C ont bac et plus** (niveau requis : BEPC) (chiffres non exhaustifs : niveau d'étude inconnu pour 27 % des lauréats en B et 22,4 % en C).
- Les lauréats des **concours externes et assimilés** dans la **fonction publique territoriale, la ville de Paris** et le Centre d'action sociale de la ville de Paris (**CASVP**) représentent **34 645** personnes en 2013.

Mobilités et parcours professionnels

- En définissant la mobilité comme le fait de changer d'employeur, de zone d'emploi ou de statut (ou situation d'emploi), parmi les agents employés dans la fonction publique en 2012 et en 2013, 8,4 % sont mobiles en 2013. 4,1 % ont changé d'employeur public (dont 0,7 % de versant), 3,8 % de zone d'emploi, 3,1 % de statut ou de situation d'emploi. 1,0 % des fonctionnaires civils ont changé de catégorie hiérarchique en 2013.
- Fin 2013, parmi les fonctionnaires de l'État, 8,1 % n'exercent pas leur activité dans leur administration d'origine (positions statutaires). **Concours internes et assimilés** : **20 973 personnes** en 2013 dans la FPE, et **22 425** dans la FPT.

Formation

- **Formation** en 2013 : **7,4 jours en moyenne dans la FPE hors enseignement**, dont 3,2 de formation professionnelle. Hors enseignement, A : 4,0 jours de formation professionnelle ; B : 3,9 jours ; C : 2,1 jours. En 2011 **dans la FPT** : 2,6 jours, A : 3,8 jours ; B : 3,6 jours ; C : 2,4 jours. **En 2013, dans la FPH** : 983 932 départs en formation ont été financés (Plan de formation).
- Dépenses de formation des agents des ministères en 2013 hors enseignement : **1,5 milliards d'euros**, soit 6,7 % de la masse salariale.

Rémunérations

- Salaire net mensuel moyen en 2013 : Ensemble 3 FP **2 185 euros** ; FPE (ministères et EPA) 2 469 euros ; FPT 1 851 euros ; FPH 2 186 euros. Secteur privé : 2 202 euros.
- Ensemble 3 FP (évolution 2013/2012 en euros constants) : salaire moyen par tête (SMPT) -0,5 % ; rémunération moyenne nette des personnes en place 24 mois consécutifs chez le même employeur à quotité de travail inchangée (RMPP) +0,7 % ; FPE (ministères et EPA) : SMPT -0,7 % ; RMPP +0,5 %. FPT : SMPT -0,1 % ; RMPP +0,8 %. FPH : SMPT -0,2 % ; RMPP +0,8 %.
- Dispersion des évolutions de traitement indiciaire brut dans la FPE (2009-2013) : 16,2 % des agents ont connu une évolution (en euros courants) de traitement inférieure à l'inflation (6,6 % y compris tabac) ; la moitié, supérieure à 9,5 % ; 10 % des agents supérieure à 18,4 %.
- Évolution en moyenne annuelle de la grille indiciaire (ITB-GI) : +0,1 % en 2013, +0,3 % en 2014 en euros courants.
- Point fonction publique : stable depuis juillet 2010.

Retraite

- **44 148 nouvelles pensions de retraite ont été attribuées en 2014** à des fonctionnaires de la FPE, 11 770 à des militaires, 2 396 à des ouvriers de l'État, 32 782 à des titulaires de la FPT et 21 747 à des fonctionnaires de la FPH (hors médecins hospitaliers).
- L'âge moyen des nouveaux pensionnés de la FPE (hors la poste et France Télécom) est de **61,3 ans en 2014**.
- Au 31 décembre 2014, **2,7 millions de pensions de droit direct** étaient en paiement, pour les trois versants de la fonction publique, au SRE (hors La Poste et France Télécom), à la CNRACL et au FSPOEIE.
- Montant mensuel moyen des pensions de droit direct en 2014 : **1 779 euros** pour les trois versants de la fonction publique ; **2 145 euros** pour les pensions civiles de l'État (hors La Poste et France Télécom) ; **1 734 euros** pour les pensions militaires ; **1 275 euros** pour les anciens agents de la FPT et **1 397 euros** pour ceux de la FPH (hors médecins hospitaliers).

Dépenses de personnel

- **Budget de l'État en 2014 : 292,0 milliards d'euros.**
- Dépenses de personnel de l'État en 2014 : **41,4 % du total des dépenses du budget de l'État** (nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts), soit **120,8 milliards d'euros** (5,7 % du PIB), dont 69,3 milliards d'euros de rémunérations d'activité et 50,7 milliards d'euros de cotisations et prestations sociales. **Pensions civiles, militaires et d'ouvriers d'État en 2014 : 54,1 milliards d'euros** (dépenses annexes du titre 2).
- **Action sociale ministérielle : 703,2 millions d'euros** : dont restauration : 125,3 ; logement : 167,2 ; famille vacances : 114,9 ; mutuelles, associations : 79,3 ; prévention, secours : 45,9 ; autres : 25,2 (LFI 2013). **Action sociale interministérielle : 125,3 millions d'euros** (crédits de paiement, LFI 2013). **Action sociale gérée par le CGOS : 357,4 millions d'euros.**

Relations professionnelles

- Taux de participation pour **les élections aux comités techniques ministériels (CTM) et certains comités techniques** : 52,3 % dans la fonction publique de l'État, 54,9 % dans la fonction publique territoriale et 50,2 % dans la fonction publique hospitalière, soit 52,8 % pour l'ensemble des trois versants. La CGT arrive en tête avec 23,1 % des suffrages, la CFDT et FO suivent (respectivement 19,3 % et 18,6 %) et devancent l'Unsa (10,4 %) et la FSU (7,9 %). Viennent ensuite Solidaires (6,8 %), la CFTC (3,3 %), la CGC (2,9 %), la FA-FP (2,9 %) et la FGAF (1,6 %), les 3,2 % de suffrages restants correspondant à diverses organisations syndicales.
- Taux de participation pour **les élections aux comités techniques de proximité : 53 %**. Pour l'ensemble des trois versants de la fonction publique, la CGT arrive en tête dans treize régions notamment l'Île-de-France et la CFDT dans huit régions.
- Taux de participation pour les élections aux commissions administratives paritaires (CAP) **dans la FPE 59,2 %**. Le nombre de CAP est passé de 396 à 349. FO et FSU arrivent en première position avec respectivement 18,8 % et 18,3 % des suffrages, l'UNSA et la CGT suivent (respectivement 14,8 % et 12,7 % des suffrages) et devancent la CFDT (12 %) et Solidaires (9,2 %). Suit la CGC avec 6 % des suffrages parmi les principaux syndicats représentés.
- Taux de participation global pour les élections aux CAP **dans la fonction publique territoriale : 54 %**. La CGT arrive en tête avec 28,8 % devant la CFDT et FO (20,8 % et 18,5 %). Pour les catégories hiérarchiques A et B, la CFDT devance la CGT (28,8 % et 26,6 % contre 14,7 % et 23,5 %) alors que pour la catégorie hiérarchique C, la CGT devance FO (31,9 % contre 19,8 %).

Temps et conditions de travail

- **36,7 % des agents des trois versants de la fonction publique travaillent le dimanche et les jours fériés** (même occasionnellement) (FPE : 28,6 %, FPT : 30,3 %, FPH : 64 % et 25,8 % dans le secteur privé), 17,5 % la nuit (FPE : 14,4 %, FPT : 12,5 %, FPH : 32,3 % et 14,9 % dans le privé).
- **28,2 % des agents sont exposés à au moins trois contraintes** de rythme (FPE : 25,1 %, FPT : 24,9 %, FPH : 40,4 % et 37,3 % dans le secteur privé).